

## Communiqué du SIEL

Le 7 novembre 2017

# Bientôt la fibre chez vous

## Information travaux

*Cette information concerne les points de mutualisation 145 et 152, côté Saint-Just, soit les quartiers et hameaux suivants : La Merlée, Collonges, Le Crêt Pendu, Le Régent, Le petit Bois, La Ferrière, Le Viaduc, La Verrerie, Le Vieux Saint-Just, Urieux, La Trébuche, La Valotte, Asnières, Lagaux, Les Vorzes, Placieux, Carlette, Péguet, Les Gouttes, Cordier, Chazelon, Les Mûres, Les Bruyères, Les Faux, La Côte, Le Joug, La Baraillère, Etrat, Fayet, Mézieux, La Thibonnière.*

Suite à la réunion publique du 27 septembre à L'Embarcadère, les habitants des zones de déploiement 145 et 152 devaient pouvoir demander leur raccordement courant octobre 2017.

Cette demande s'effectue sur la plateforme du site [www.thd42.fr](http://www.thd42.fr). Pour cela, il suffit de cliquer sur la pastille verte située sur son habitation.

**Cependant, pour des raisons techniques indépendantes de la volonté de la commune et du SIEL porteur du programme THD42, la période de demande de raccordement est décalée de quelques semaines.**

Les pastilles sur les logements sont donc encore en rouge.

Suite à des vérifications techniques préalables à l'ouverture de la zone, des erreurs de données renseignées par les prestataires du SIEL ont été identifiées dans les outils informatiques recensant l'ensemble des lignes individuelles.

Une nouvelle vérification complète et une mise à jour de chacune des 1 300 lignes fibre optique concernées ont donc dû être lancées afin que les particuliers bénéficient d'un raccordement de qualité et puissent s'abonner au plus vite auprès d'un fournisseur d'accès Internet.

Cette étape indispensable génère donc un décalage du démarrage des raccordements.

Le SIEL s'engage à faire activer le réseau dès que possible par les entreprises en charge du secteur et s'excuse pour le désagrément occasionné.